

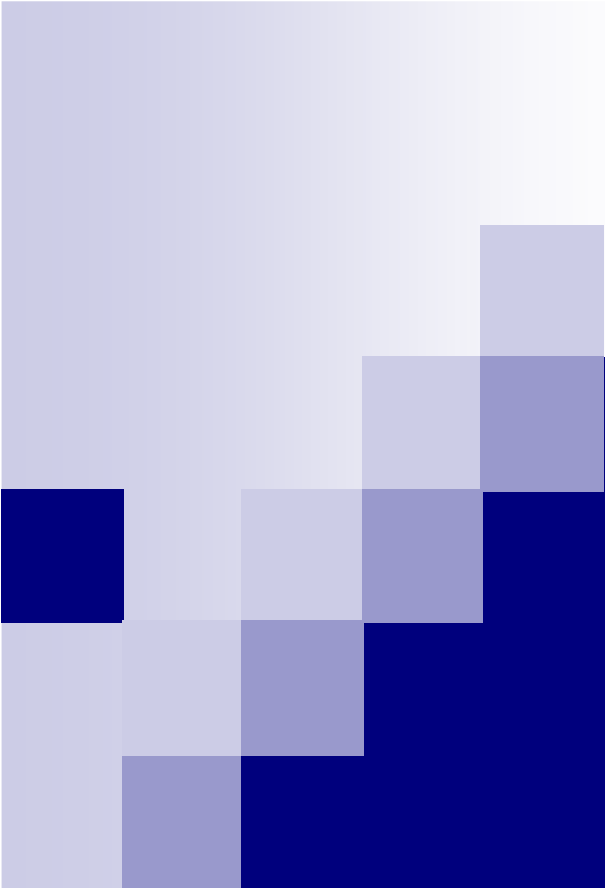


PRENDRE EN COMPTE
LA DIFFICULTÉ
« SCOLAIRE »

REUNION DES DIRECTEURS

ST AUBIN SUR SCIE

19 JUIN 2013



LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Quelques éléments de réflexion
sur l'animation des équipes
éducatives



Le texte

- **Décret du 6 septembre 1990 (Code de l'éducation D.321-16)**

Art. 21 : L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du RASED intervenant dans l'école, éventuellement le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés dans l'école.

Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés dans les écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur **chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige.**

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.



Le rôle des parents

- C'est difficile pour les parents.
- Cela peut renvoyer à un vécu persécuteur...
- Ce n'est pas forcément le lieu idéal d'un réel échange avec des questions à débattre et des perspectives à dégager.
- Impression que les prises de décision sont ailleurs.
- Se ranger à la position de l'école ou s'opposer : peu d'espace de compréhension et de négociation quand les équipes éducatives sont animées dans ce sens !
- La question du partenariat avec les parents :
 - Quel est réellement leur choix ?
 - Comment construire un projet « partagé » ?



Quand "convoque"-t-on ?

- Si la décision de convoquer une équipe éducative est de la responsabilité du directeur, il est préférable qu'elle ait été réfléchie **collégialement** avec l'équipe enseignante et le RASED.
- L'objectif d'une équipe éducative, hormis son caractère obligatoire pour les orientations, est de **dépasser une situation bloquée**.
- Il convient de penser, au préalable, aux **bénéfices potentiels** de la tenue d'une telle rencontre.



Quand convoque-t-on ?

- **S'il y a difficulté(s) ou « besoin éducatif particulier »**
- Toutes difficultés ou carences qui ne permettent pas à l'appareil cognitif de fonctionner de manière ordinaire...
 - A l'école, nous devons avoir avec les enfants en difficulté ou « à besoin éducatif particuliers » des exigences identiques à celles des autres élèves. Il faut toutefois que l'enseignant soit **attentif sans être intrusif**, soit vigilant sans s'appropriier un autre espace que celui d'enseignant.
 - Notre **opinion sur les familles** est très influencée par notre propre histoire. Il peut y avoir sur l'enfant des projections positives ou négatives en fonction de notre propre vécu.
- **S'il y a handicap**
 - Se pose l'annonce du handicap pour certaines démarches



Le handicap ou la grande difficulté

- Une notion relative ancrée dans la société
- Parfois la société crée le handicap
- *Un enfant psychotique souffre certainement de handicap...*
- *... l'hyperactivité est-elle un handicap ?*
- Un enfant en échec scolaire est-il un enfant handicapé ?



Le handicap ou la grande difficulté

- L'annonce appartient au psychologue
- La mesure de l'écart entre l'enfant rêvé et l'enfant réel est si difficile à réaliser qu'elle nécessite pour certains parents un véritable « travail de deuil ».
- Sidération, effondrement, déni, révolte et phase d'acceptation
- **Lors de l'équipe éducative, il convient de repérer et de respecter les aménagements défensifs des parents.**



Le handicap ou la grande difficulté

- L'enseignant doit gérer **une situation parfois difficile** en classe, se confronter à **des difficultés relationnelles exacerbées** avec ces parents.
- Ces relations peuvent lui renvoyer **une image dévalorisée** de lui-même, de ses compétences professionnelles. Il arrive parfois qu'il y ait à gérer des conflits qui dépassent de loin la problématique de l'enfant.
- Il est préférable que cet enseignant puisse dire ce qu'il ressent à un tiers (le directeur, le psychologue...) et qu'il puisse mettre des mots sur sa propre difficulté **avant l'équipe éducative.**



Les écueils

- On ne peut rien faire !
- On peut tout faire !



Le cadre

- L'équipe éducative est une instance institutionnelle qui a besoin d'une certaine solennité pour assurer sa fonction.
- Une équipe éducative, c'est un espace :
 - Un lieu défini, accueillant
 - La possibilité d'être assis confortablement, tous sur le même plan
 - Un espace de confidentialité
- Une équipe éducative, c'est un temps :
 - Préciser en début de réunion la durée (45 min max)



Le cadre

- Une équipe éducative, c'est une "convocation" :
 - Cette lettre doit avoir un caractère officiel tout en donnant une approche *empathique* à la rencontre
 - Elle s'adresse à tous les partenaires
 - Il est important que les parents connaissent le nom des personnes invitées
- La réunion débute par une présentation de chacun des participants



Le cadre

- Le directeur invite ensuite l'enseignant à s'exprimer :
 - Il est nécessaire que l'enseignant ait pensé et préparé cette intervention qui va donner la tonalité et déterminer la qualité des échanges
 - La pertinence de la réflexion permettra à chacun de s'approprier l'analyse de l'enseignant
 - Elle doit s'attacher à déterminer des compétences
 - Elle doit être sans concession sur les difficultés rencontrées et éviter des propos qui pourraient être interprétés comme un jugement de valeurs



Le cadre

- Il est indispensable que les parents aient le sentiment de pouvoir s'exprimer :
 - Leurs propos doivent être entendus
 - L'équipe éducative est un espace où ils ne doivent pas se sentir dessaisis de leur fonction parentale
 - ≠ impuissance ou abandon de l'école
 - → l'institution se préoccupe de leur enfant



Le cadre

- Le regard des membres du RASED, des intervenants extérieurs :
 - Doit apporter un éclairage susceptible de mieux comprendre la problématique de l'enfant
 - Doit permettre aux parents et à l'enseignant d'appréhender l'enfant dans une approche dynamique



Le cadre

- Le directeur doit ensuite faire la synthèse des débats et des dispositions élaborées lors de la réunion :
 - Il est important d'essayer de formaliser ensemble le compte rendu qui sera relu et adressé à tous les participants
- ***C'est difficile*** : il convient d'écouter et de synthétiser la parole dans un double registre (ce qui s'est dit et ce qui ne s'est pas dit)



Une neutralité bienveillante

- **Être neutre**, c'est ne pas communiquer même involontairement ce qu'on éprouve
- **Être bienveillant**, c'est ne pas répondre, même si des sentiments négatifs sont éprouvés
- L'équipe éducative est utile quand elle permet de penser, de dire et de parler ce qui, avant, n'était qu'un envahissement d'affects...



GEVA-SCO




LA PROCÉDURE DE DEMANDE MDPH

Pascale HAVREZ

Enseignante référente



LES STRUCTURES

- 
- Les dispositifs d'accueil des **enfants et des adolescents en grande difficulté scolaire ou sociale, handicapés, malades** peuvent s'organiser en quatre secteurs :
 - *le secteur de l'éducation nationale (notamment ASH)*
 - *le secteur médico-éducatif*
 - *le secteur socio-éducatif*
 - *le secteur sanitaire*



Le secteur de l'Éducation nationale (ASH)

- Les dispositifs de prévention et de "remédiation"
 - RASED dans le premier degré
- Les structures spécialisées ou adaptées, les dispositifs
 - Les CLIS dans le premier degré
 - CLIS 1 destinées aux enfants atteints d'un handicap mental
 - CLIS 2 destinées aux enfants atteints d'un handicap auditif
 - CLIS 3 destinées aux enfants atteints d'un handicap visuel
 - CLIS 4 destinées aux enfants atteints d'un handicap moteur
 - Les ULIS dans les collèges
 - SEGPA et EREA (EGPA)
pour les graves difficultés scolaires
 - *Les « dispositifs relais » pour les élèves en décrochage*



Le secteur médico-éducatif

- L'orientation dépend de la **MDPH**

- **Les IME**

Ils regroupent les anciens instituts médico-pédagogiques (IMP) et les anciens instituts médico-professionnels (IMPro). Ils accueillent les enfants et adolescents atteints de troubles des fonctions cognitives.

- **Les ITEP (anciens IR)**

Ils accueillent des jeunes souffrant de troubles de la conduite et du comportement qui rendent nécessaires la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité.



Le secteur socio-éducatif

- **Les foyers de l'enfance**

Ils assurent au niveau départemental l'accueil en urgence, l'observation et l'orientation des enfants bénéficiant d'une mesure de protection. La durée du séjour y est en principe limitée.

- **Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)**

Elles assurent l'hébergement et la prise en charge éducative des jeunes.

- **Le placement familial**

Il consiste en l'accueil de l'enfant au domicile d'une assistante maternelle.

- **Les dispositifs éducatifs renforcés**

- TISF (actions des techniciens d'intervention sociale et familiale)
- AED
- AEMO

- **Les centres éducatifs fermés**



Le secteur sanitaire

- Ce secteur organise l'accueil des enfants malades ou souffrant de troubles de la santé.
- **La scolarisation dans les structures ordinaires est privilégiée.**
Cependant, si l'état de santé ne le permet pas, un enseignement est dispensé dans les structures placées sous la tutelle du ministère chargé de la santé.
- Des accords avec le ministère de l'éducation nationale permettent dans certains cas l'organisation d'une scolarité à l'intérieur de ces institutions :
 - les services de pédiatrie des centres hospitaliers
 - les hôpitaux de jour qui prennent en charge les soins et l'éducation des malades maintenus dans leur milieu de vie ordinaire
 - les maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECSA) : elles accueillent en internat les jeunes nécessitant un suivi médical constant.
- Chaque établissement est spécialisé dans le traitement d'un type de pathologie mentale ou physique.



Coordonner la scolarité et les soins

- Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**SESSAD**) sont constitués d'équipes pluridisciplinaires dont l'action vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation. Ils peuvent intervenir sur ***tous les lieux de vie de l'enfant*** et de l'adolescent.
- Si les personnels du SESSAD interviennent en milieu scolaire, une convention est normalement signée entre, d'une part, l'inspecteur de la circonscription (par délégation du DASEN) et, d'autre part, le responsable du SESSAD pour déterminer les modalités pratiques des interventions.
- Décision **MDPH**



Coordonner la scolarité et les soins

- Les **CMPP** (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) sont sous tutelle du ministère des Affaires sociales. La plupart des CMPP sont des structures associatives. Il en existe dans chaque département. Le CMPP a pour rôle :
 1. le diagnostic et le traitement ambulatoire ou à domicile des enfants de 3 à 18 ans dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychologiques ou à des troubles du comportement
 2. La réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire et social.



Coordonner la scolarité et les soins

- Les **CMP** (Centres Médico-Psychologiques) sont rattachés à un centre hospitalier. Ils ont pour rôle :
 1. l'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile
 2. La prise en charge des enfants et des adultes présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales
- Le CMP comprend des psychiatres, infirmiers psychiatriques, psychologues, assistants sociaux, auxquels peuvent s'adjoindre un orthophoniste, un psychomotricien et / ou un éducateur spécialisé.



Coordonner la scolarité et les soins

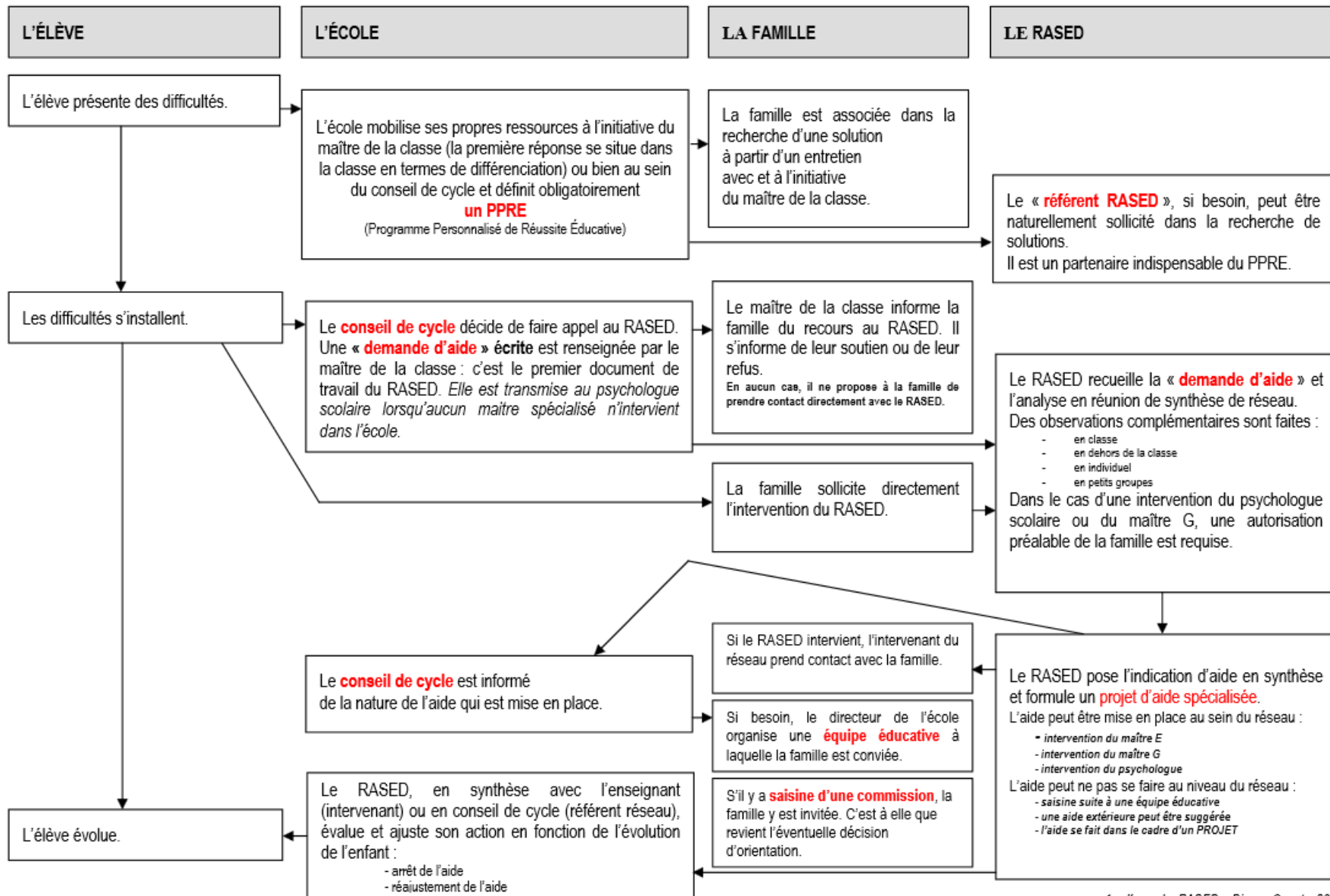
- Pour la petite enfance (enfant de moins de 6 ans)
- Pour les enfants chez qui un handicap aura été décelé ou signalé
- Les **CAMSP**
(centres d'aide médico-sociale précoce)



Le RASED de la circonscription

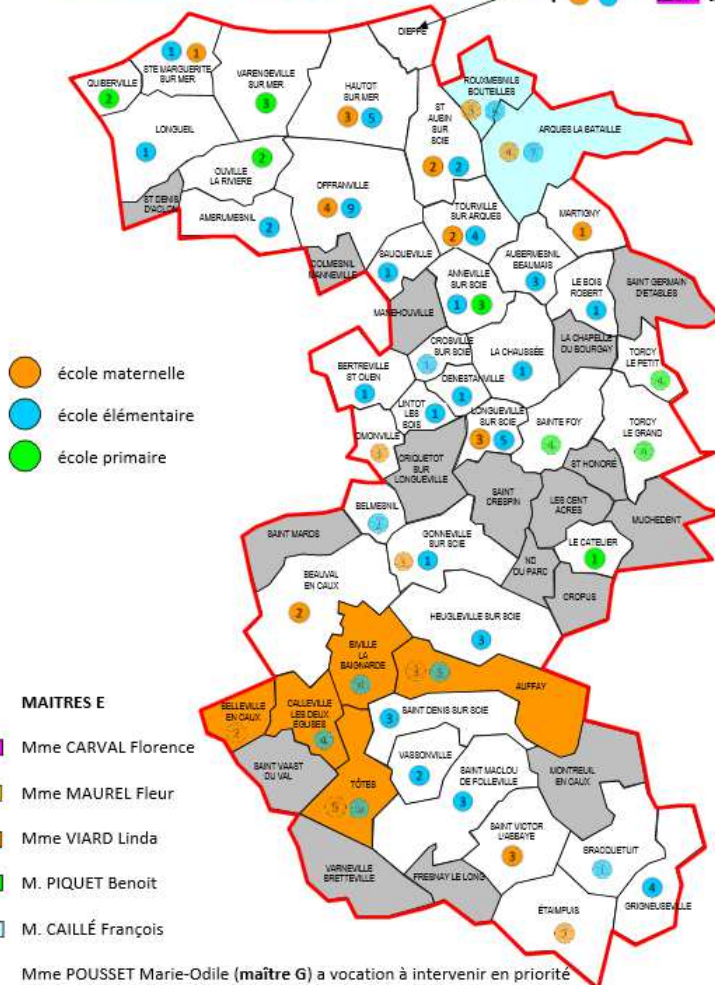
Les relations avec le RASED

DÉMARCHE GÉNÉRALE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ PAR LE RASED DE LA CIRCONSCRIPTION DE DIEPPE OUEST



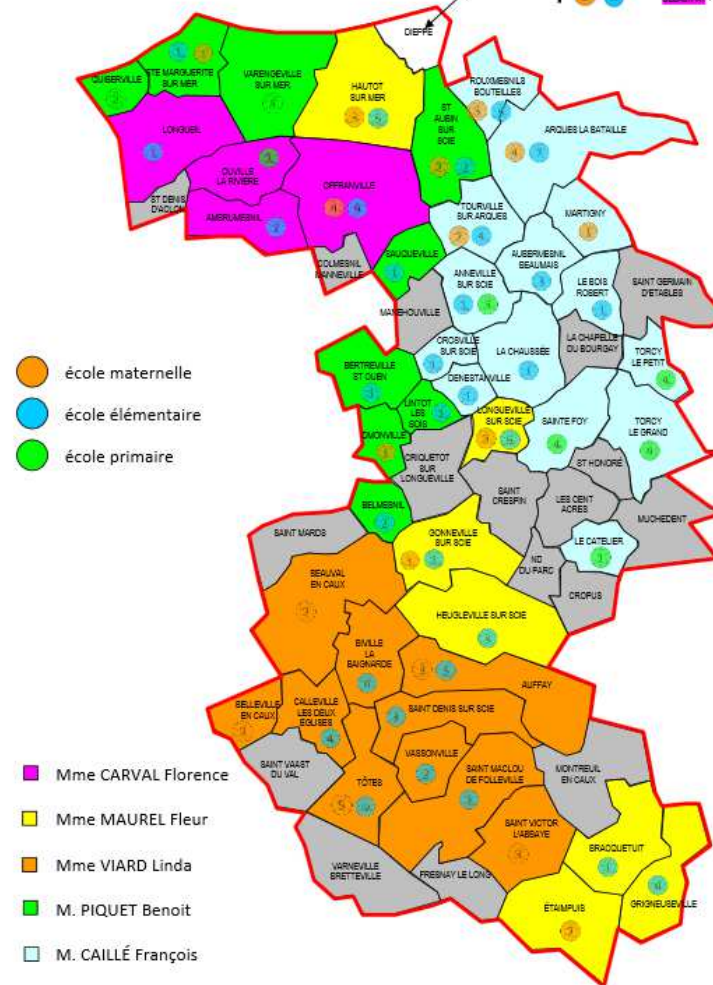
Les relations avec le RASED

CIRCONSCRIPTION DE DIEPPE OUEST
 année scolaire 2012-2013
SECTEURS D'INTERVENTION
ENSEIGNANTS SPECIALISES DU RASED



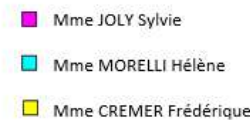
Mme POUSSET Marie-Odile (**maître G**) a vocation à intervenir en priorité sur les secteurs de Vauquelin-Michelet et Thomas-Desceliers

CIRCONSCRIPTION DE DIEPPE OUEST
 année scolaire 2012-2013
RÉFÉRENTS RASED



Les relations avec le RASED

CIRCONSCRIPTION DE DIEPPE OUEST
 année scolaire 2012-2013
**SECTEURS D'INTERVENTION
 PSYCHOLOGUES SCOLAIRES**



Les actions du RASED

➤ Demandes d'aide formulées

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	TOTAL	
Nombre de demandes d'aide écrites formulées	<i>Période 1</i>	3		36	80	75	58	36	16		304	57,7%
	<i>Période 2</i>	1	5	31	7	16	10	7	18		95	18,0%
	<i>Période 3</i>	2	3	18	23	6	3	5	4		64	12,1%
	<i>Période 4</i>	1		7	9	10	6	4			37	7,0%
	<i>Période 5</i>	2	5	9	3	5		3			27	5,1%
	Total		9	13	101	122	112	77	55	38	0	527
Nombre de demandes d'aide directement formulées par les familles											15	
Nombre de réponses apportées en RASED	Satisfaites (projets mis en place)	1		70	110	90	51	11	17		350	66,4%
	Non satisfaites par manque de moyens			4	1	3	14	13	9		44	8,3%
Nombre de réponses apportées hors RASED	Ajustement pédagogique	1	3	19	14	16	5	7	10		75	14,2%
	Structures extérieures	6	2	10	15	5	15	18	5		76	14,4%
	Refus parents							4			4	0,8%

Les actions du RASED

➤ Actions de prévention (indiquer le nombre)

	P1	P2	P3	P4	P5	TOTAL
En direction des familles						
☞ Réunions à thème			1		1	2
☞ Réunions d'information	15		2		1	18
☞ Participations au conseils d'école	7	6	2	5	6	26
En direction des élèves						
☞ Accueils	17	2		1	1	21
☞ Observations collectives (classes)	43	2	17	1	1	64
☞ Ateliers (langage, motricité ...)	22	6	30	27	24	109
☞ Groupes de paroles					3	3
En direction des enseignants						
☞ Participations aux conseils de cycle	30	10	18	16	23	97
☞ Médiations enseignant / famille	15	9	11	9	9	53

Les actions du RASED

➤ Répartition des aides entre chacun des membres du RASED

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	TOTAL	
Élèves aidés par le maître E	dans le domaine de la langue			43	72	91	31	11	10		258	68%
	en mathématiques			32	23	33	11	6	15		120	32%
	dans un autre domaine			2							2	1%
	TOTAL	0	0	77	95	124	42	17	25	0	380	56,0%
Élèves ayant fait l'objet d'un bilan ψ	orientation CDAPH	3	7	13	11	14	5	6	8	31	98	
	orientation CDOEASD								37	1	38	
	autres	5	7	15	25	13	12	10	16	6	109	
	TOTAL	8	14	28	36	27	17	16	61	38	245	36,1%

Les actions du RASED

- Modalités des aides spécialisées apportées (indiquer le nombre d'enfants)


		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	TOTAL
Maîtres E et G	bilans sans aide			65	79	37	10	3	32		226
	entretiens parents	2	4	21	58	34	17	4	5		145
	aides individuelles			19	16	18	15	4	2		74
	aides en groupes		20	43	70	96	42	14	27		312
Ψ	bilans	5	17	29	33	27	26	16	49	21	223
	entretiens enfants	4	9	19	13	21	26	28	22	8	150
	entretiens parents	7	16	29	22	23	26	31	20	3	177
	suivis (3-6 séances)			1		1	3				5

- Autres types d'actions réalisées par les membres du RASED (indiquer le nombre)

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	TOTAL
Maîtres E et G	équipes éducatives			8	9	12	2	3	3		37
	synthèses partenaires	2	5	9	10	12	9	5	10		62
	ESS		2	4	4	6	1	1	2		20
Ψ	équipes éducatives	3	5	6	15	18	5	5	8		65
	synthèses partenaires	2	1	6	10	7	7	5	3	9	50
	ESS	1	2	18	9	10	10	13	11	36	110
TOTAL	équipes éducatives	3	5	14	24	30	7	8	11	0	102
	synthèses partenaires	4	6	15	20	19	16	10	13	9	112
	ESS	1	4	22	13	16	11	14	13	36	130



LES PPRE



C'est un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents.

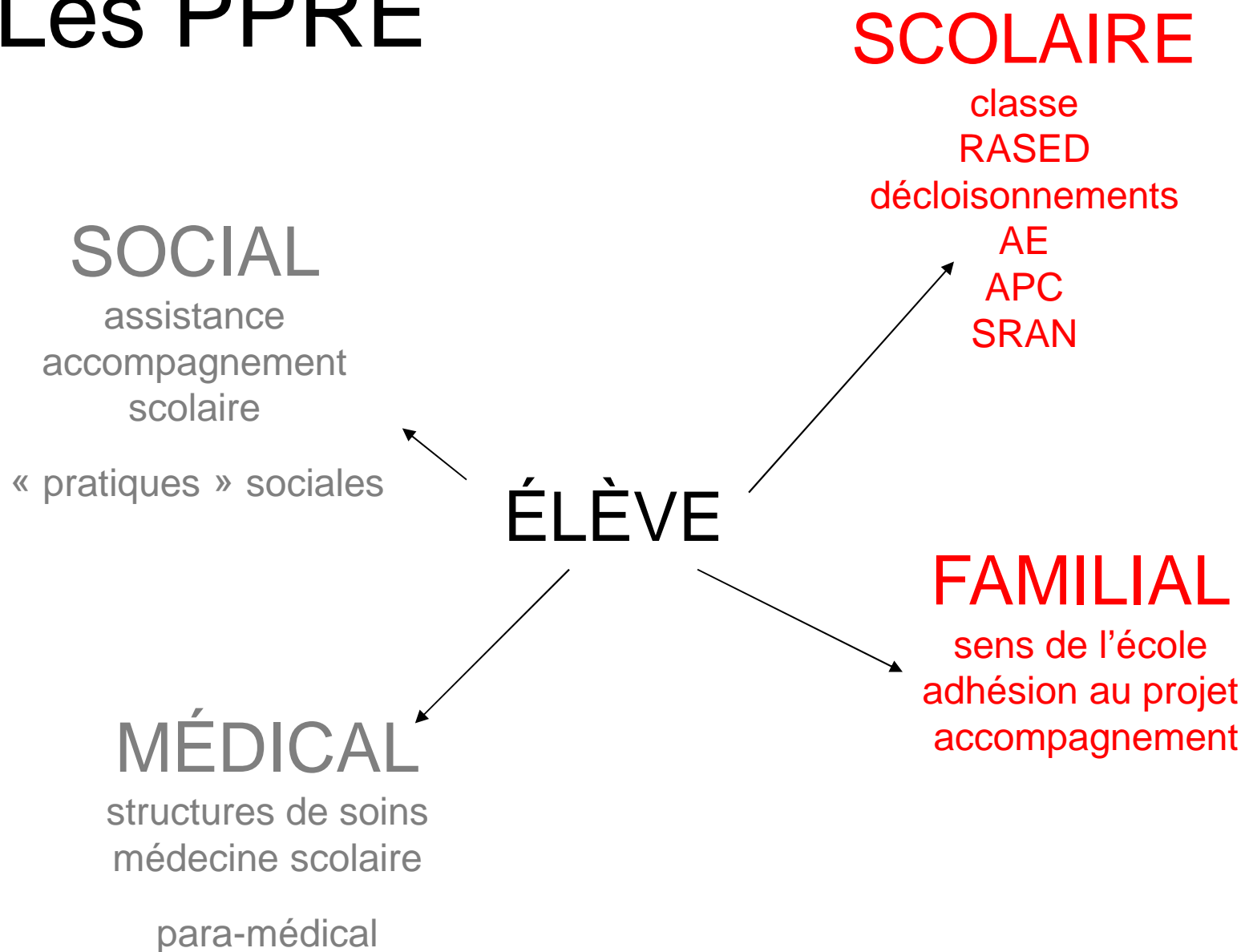
Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.



ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Niveau	%	PPRE	AP	%	R
CP	8	53	50	94	8 (11)
CE1	9	62	60	97	9 (9)
R-C2	55	33	33	100	0
CE2	6	39	33	85	1
CM1	6	41	38	93	2 (2)
CM2	7	45	39	87	0
R-C3	77	17	17	100	0

Les PPRE





CMPP H.WALLON

Un exemple de partenariat...

Mme FÉRET

Mme MARTIN